

PROPOSITION D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II DE LA CITES*

A. PROPOSITION

Transférer *Trichechus senegalensis* de l'Annexe II à l'Annexe I de la CITES, conformément :

- a) au paragraphe A (alinéas i et v) de l'Annexe 1 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15) : La population sauvage est petite et présente « un déclin observé, déduit ou prévu du nombre d'individus ou de la superficie et de la qualité de l'habitat » ; et « une grande vulnérabilité à des facteurs intrinsèques ou extrinsèques. »
- b) au paragraphe C (alinéa ii) de l'Annexe 1 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15) qui vise « un déclin marqué de la taille de la population dans la nature, soit déduit ou prévu, sur la base (...) : d'une diminution de la superficie de l'habitat, d'une diminution de la qualité de l'habitat, des niveaux ou modes d'exploitation, d'une grande variabilité à des facteurs intrinsèques ou extrinsèques. »

B. AUTEURS DE LA PROPOSITION

Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone

C. JUSTIFICATIF

1. Taxonomie

1.1 Classe: Mammalia

1.2 Ordre: Sirenia

1.3 Famille: Trichechidae

1.4 Genre, espèce, auteur et année: *Trichechus senegalensis* (Link, 1795)

1.5 Synonymes scientifiques:

1.6 Noms communs: Français: lamantin d'Afrique de l'Ouest
Anglais: West African Manatee, Sea cow
Espagnol: Manatí de Senegal
Portugais: Manatim senegales

1.7 Numéro de code: 117.002.001.003

2. Vue d'ensemble

La physionomie impressionnante du lamantin ouest africain, sa vulnérabilité apparente et la chasse que lui donnaient alors les riverains des zones qu'il fréquentait avaient tôt fait de conduire l'administrateur colonial à le classer parmi les espèces à protéger de manière absolue et générale. Depuis 1978, il est classé « vulnérable » dans la Liste Rouge des espèces menacées de l'UICN (Critères A3cd et C1, Powell et Kouadio 2008).

L'espèce est présente dans des habitats côtiers et estuariens, les lagunes côtières et les biefs inférieurs de la plupart des systèmes fluviaux, de la Mauritanie à l'Angola. Elle remonte dans les systèmes hydrographiques aussi loin à l'intérieur des terres que le Mali, le Niger et le Tchad.

Elle est la moins étudiée de l'ordre des Siréniens mais, malgré la faiblesse du niveau des connaissances scientifiques, il ressort nettement des différentes études menées au cours de la dernière décennie par

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Wetlands International Afrique et des scientifiques individuels que la population est continuellement en déclin, notamment à cause de la perte ou de la modification d'importantes parties de son habitat, du braconnage, du cloisonnement des cours d'eau par des barrages, de pollutions diverses et des prises accidentelles dans les filets de pêche et les vannes des barrages (Powell, 1996 ; Wetlands International Afrique, 2010). Ces contraintes atteignent actuellement des niveaux alarmants à cause :

- o de la forte croissance des populations humaines le long des côtes et des cours d'eau, en quête de conditions de vie meilleures qu'à l'intérieur des terres,
- o des nuisances et de la dégradation subséquentes de l'environnement, et
- o de la grande variabilité interannuelle du régime des systèmes hydrographiques.

Il est présentement clair que le niveau actuel et les tendances des menaces qui pèsent sur sa survie appellent des actions de protection concertées plus efficaces, tant au niveau national, régional, qu'international.

Historique des évaluations de l'UICN

2008 : Vulnérable (UICN 2008)
2006 : Vulnérable (IUCN 2006)
1996 : Vulnérable (IUCN 1996)
1994 : Vulnérable (Groombridge 1994)
1990 : Vulnérable (IUCN 1990)
1988 : Vulnérable (IUCN Conservation Monitoring Centre 1988)
1986 : Vulnérable (IUCN Conservation Monitoring Centre 1986) Source : Powell J. et Kouadio A. 2008

3. Caractéristiques de l'espèce

3.1 Répartition géographique

L'aire de répartition du lamantin ouest africain couvre la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, le Mali, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Sierra Leone, le Libéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Niger, le Nigéria, le Cameroun, le Tchad, le Congo, la Guinée Équatoriale, la RDC, le Gabon et l'Angola.

L'espèce est présente dans la plupart des eaux marines et estuariennes des écosystèmes côtiers, du Sud de la Mauritanie (16°N) au Centre de l'Angola (18°S) (Nishiwaki, 1984 ; Grigione, 1996 ; Powell, 1996 ; Dodman, 1999 ; et Perrin 2001). Elle est également présente dans la plupart des biefs inférieurs et moyens des systèmes fluviaux qui se jettent dans l'Océan Atlantique (voir carte en annexe 1). Dans certains cas, comme le fleuve Sénégal et le fleuve Niger, elle remonte jusqu'au cours supérieur, sa remontée ne semblant être entravée que par les seuils sableux ou rocheux. Dans d'autres systèmes fluviaux comme celui du Bénoué, principal affluent du Niger au Nigéria, sa présence varie selon la saison. Là, elle se réfugie en saison sèche dans les parties où l'eau est permanente et reste ainsi isolée jusqu'à la crue de la saison des pluies suivante. Des populations isolées de façon permanente se rencontrent notamment dans les zones humides au Nord du Cameroun et au Tchad, dans le Logone, le Chari et le Mayo Kébi. Enfin, l'espèce est présente loin de la côte en mer, au large de Bissau, dans l'archipel des Bijagos. En l'état actuel des connaissances, le centre originel d'endémisme du lamantin ouest africain reste inconnu.

Le tableau de l'annexe 2 donne la répartition du lamantin ouest africain par pays, dans son aire naturelle.

3.2 Habitat

Le lamantin ouest africain occupe pratiquement tout habitat marin, fluvial ou lacustre qui lui est accessible et qui lui procure abri, nourriture et eau douce. Ainsi il colonise des zones côtières, des lagunes estuariennes, des eaux saumâtres des biefs inférieurs des fleuves et des eaux douces des biefs supérieurs jusqu'en amont de seuils difficilement franchissables. Dans ses déplacements entre deux zones, il peut être observé dans des parties dégagées, mais la situation est plutôt rare. Dans les zones côtières, il préfère les eaux peu profondes (inférieures à 3m) proches des bancs de sables et celles bordées de mangroves des estuaires et des lagunes contiguës aux pâturages à macrophytes marins (*Cymodocea nodosa* et *Halodule wrightii* ; Green et Short, 2003). Dans les milieux en eau douce, surtout ceux caractérisés par d'importantes variations dans les débits et les niveaux de l'eau, sa préférence semble aller vers les habitats comportant des parties colonisées par des plantes herbacées (*Vossia cuspidata*, *Echinochloa sp.*, *Pistia stratiotes* et *Phragmites sp.*, notamment) ou des plantes aquatiques submergées (*Nymphaea sp.*, *Nymphoides indica* et *Crinum natans*, notamment) et des

parties relativement profondes ou, dans le nord de son aire de répartition, reliées à un lac adjacent qui puisse lui servir de refuge en saison sèche.

3.3 Caractéristiques biologiques

Des trois espèces de lamantins qui constituent la famille des Trichechidae, *Trichechus senegalensis* est la moins étudiée. Néanmoins, au cours des dix dernières années, les multiples études menées ou appuyées par Wetlands International Afrique dans le cadre de son Programme de conservation du lamantin, les évaluations faites par l'UICN pour la mise à jour de sa Liste Rouge des espèces menacées et des études réalisées par des scientifiques indépendants (voir références), ont permis de mieux connaître les caractéristiques biologiques de l'espèce. Elle est essentiellement herbivore, mais il a néanmoins été observé que le lamantin se nourrit aussi, occasionnellement, de petits poissons pris dans les filets des pêcheurs et de mollusques divers.

Aucune information scientifique ne permet de déterminer l'âge de maturité sexuelle, la période de gestation, la durée entre les portées ou la longévité des lamantins d'Afrique de l'ouest. Des études sont actuellement menées par L. Keith Diagne and K. Brill pour déterminer l'âge des lamantins à partir des os de l'oreille. Ces données semblent indiquer que l'âge le plus avancé des lamantins d'Afrique de l'ouest est 39 ans (L. Keith Diagne et K. Brill., données non-publiées).

Hormis les cas de femelles accompagnées de leur petit, le lamantin ouest africain vit en solitaire la plupart du temps. De petits regroupements peuvent cependant se former au moment des migrations saisonnières, des accouplements, du repos ou pour profiter de zones chaudes. Les lamantins se déplacent aussi bien le jour que la nuit pour se nourrir (Powell, 1996; Keith and Collins, 2006; Keith, 2007) et sont susceptibles de parcourir de très longues distances à l'occasion des migrations saisonnières en quête de nourriture ou de lieux plus rassurants pour sa sécurité (Keith Diagne, Fernandez de Larrinoa, Diagne, et Gonzalez., 2011.)

3.4 Caractéristiques morphologiques

Le lamantin ouest africain est un mammifère aquatique qui mesure en général entre 2,38 et 2,47 m à l'âge adulte (Powell, 1996 ; Keith Diagne, données non-publiées) mais qui est susceptible d'atteindre plus de 3 m et de peser entre 300 et 500 kg. Son corps fusiforme est protégé par une couche adipeuse, sous une peau épaisse et rugueuse, variant du gris au noir selon le milieu. Chez le jeune, le corps est recouvert de fins poils sensoriels épars que le lamantin garde tout au long de sa vie. Comme chez les autres Trichechidae, le cou du lamantin ouest africain est extrêmement court et ne se distingue presque pas du reste de son corps, et il est doté de petits yeux proéminents pourvus d'un sphincter. Sa lèvre supérieure, trifide, recouvre la lèvre inférieure et lui permet de saisir et de manipuler la nourriture. Son mufler a la particularité de porter des poils sensoriels (vibrisses) qui lui permettent de mieux détecter son environnement. En plongée, ses narines sont fermées par des valves qui ne s'ouvrent que quand il remonte à la surface pour respirer. Ses membres antérieurs sont transformés en nageoires pectorales terminées par une sorte de main avec 3 à 4 ongles rudimentaires. Ses membres postérieurs sont transformés en une palette natatoire arrondie (Domning et Hayek, 1986 ; Reep et Bonde, 2006).

3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Bien qu'étant essentiellement herbivore, le lamantin ouest africain a une capacité d'adaptation alimentaire qui l'amène à diversifier son alimentation avec une large gamme de produits végétaux (feuilles, tiges, racines et fruits) et, s'il en a l'opportunité, avec d'autres produits animaux (petits poissons et mollusques). Il peut ainsi occuper divers types d'habitats aquatiques qui lui sont accessibles et qui lui offrent suffisamment de protection. Dans ces habitats, il contribuerait au maintien d'un certain équilibre écologique, notamment en contrôlant la végétation aquatique de ses couloirs de déplacement. Ainsi, dans la plupart des zones où il est présent, il est considéré par les autochtones comme un indicateur de sites poissonneux. Dans ces sites, il est vraisemblable que même si la population de poissons n'augmentait pas, les espaces libérés de la végétation gênante permettent aux pêcheurs de mieux naviguer et de mieux utiliser leurs engins de pêche. En outre, l'espèce est un indicateur de la santé des écosystèmes humides.

4. **État et tendances**

4.1 Tendances de l'habitat

Les agressions sur son habitat sont, avec le braconnage, les menaces les plus importantes qui pèsent sur l'existence du lamantin ouest africain dans son aire naturelle. La série de sécheresses qui a frappé les pays de la zone sahélo-soudanienne, notamment dans les années 1970 et 80, a profondément modifié les caractéristiques

et l'environnement des bassins hydrographiques de l'Afrique de l'Ouest (PNUE/Wetlands International Afrique, 2008). La forte dégradation de la végétation y a intensifié les ruissellements dont la conséquence a été la multiplication des seuils sableux dans les lits des cours d'eau et les plaines d'inondation. Par ailleurs, pour faire face aux aléas de l'agriculture pluviale et aux besoins énergétiques, des barrages ont été érigés sur certains cours d'eau et de nombreux défluent endigués pour l'irrigation de vastes périmètres hydro-agricoles aménagés dans les plaines d'inondation. Dans certains cas, les grands barrages ont restauré ou étendu l'habitat du lamantin ; mais dans la plupart des cas, surtout pour les petits barrages et les infrastructures hydro-agricoles, l'habitat a été réduit et fragmenté et les longs déplacements de l'espèce dans les cours d'eau restreints (c'est le cas par exemple du barrage Diama au Sénégal, du barrage Akasombo au Ghana, du barrage Kayes au Mali, et de trois barrages sur le fleuve Niger (le barrage de Ségou, le barrage de Kaini et un nouveau barrage à la frontière entre le Niger et le Mali)). Les rapports indiquent que des individus ont été surpris à découvert dans certaines rivières, se sont coincés dans des vannes de canaux d'irrigation et/ou ont été abattus lors la construction des barrages ou des installations portuaires (à Kainji au Nigeria, près de Matam à l'est du Sénégal, à Sami Wharf Town en Gambie, dans l'estuaire de Fatala en Guinée), une conséquence visible de l'impact de cette situation sur l'espèce (PNUE/Wetlands International Afrique, 2008).

Dans les zones côtières, l'exploitation abusive et la conversion d'importantes superficies de mangrove, résultant de la pression humaine grandissante, contribuent également à la régression de l'habitat du lamantin. À cette situation s'ajoutent les pollutions d'importantes parties des lagunes et des deltas (Angola, Côte d'Ivoire, Nigeria et Congo, notamment) par des décharges domestiques, des rejets industriels et des déversements de produits pétroliers. Les nouvelles zones d'exploitation minière situées non loin des cours d'eau (au Sénégal et en Guinée, notamment) constituent également des sources potentielles de menace qu'il importe de surveiller de près et de réglementer.

À moins d'adoption de politiques environnementales régionales et nationales qui prennent dûment compte de ces facteurs, la tendance sera à la poursuite de la régression et de la dégradation de l'habitat du lamantin ouest africain.

4.2 Taille de la population

Les insuffisances dans l'estimation de la taille et des tendances de la population demeurent encore une lacune fondamentale dans les connaissances sur le lamantin ouest africain. Une étude ad hoc, en vue d'une estimation fiable de la population au niveau de l'aire de répartition, reste encore à faire. Néanmoins, les observations de terrain faites par des spécialistes sur une période relativement longue, les résultats d'enquêtes dans certaines zones et les témoignages recueillis auprès des habitants des zones où l'espèce est encore présente, permettent de croire que la taille de la population diminue encore plus, surtout dans les zones où la viande et les divers produit de l'espèce font l'objet d'un commerce avéré (Sierra Leone, Tchad, Côte d'Ivoire, Cameroun, Nigeria, golfe de Guinée). (Atelier Régional sur le Lamantin d'Afrique de l'ouest, Wetlands International Afrique, 27-28 avril 2011) Cette tendance est corroborée par la dernière évaluation faite pour la mise à jour la Liste Rouge de l'UICN.

Les estimations faites dans le cadre de cette mise à jour de la Liste Rouge de l'UICN sont les plus récentes sur lesquelles on peut se baser pour le moment. En se servant de données d'études de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, de la Gambie, de certaines parties du Sénégal et du Cameroun, et en déduisant de ce que l'on sait du lamantin dans d'autres États de l'aire de répartition et des données sur la densité des lamantins pour *T. manatus*, l'on estime à moins de 10 000 la population de lamantins en Afrique de l'ouest. Cette population devrait baisser d'au moins 10 %, si l'on se fonde sur les menaces anthropiques continues et croissantes (Powell & Kouadio, 2008).

La tendance est davantage confirmée par les récents rapports alarmants des autorités de gestion de la Guinée et de la Sierra Leone sur l'intensification du braconnage et du commerce au grand jour de la viande de lamantin. La Sierra Leone, plus particulièrement, signale plus de 350 individus victimes du braconnage commercial, en l'espace de 3 ans (entre 2007 et 2010) (Atelier Régional sur le Lamantin d'Afrique de l'ouest, Wetlands International Afrique, 27-28 avril 2011 ; AFP - 08/02/2011 – Freetown).

4.3 Structure de la population

Sauf dans les cas de femelles avec leur petit non encore sevré, le lamantin ouest africain vit naturellement en solitaire. Les seuls rassemblements notés sont au moment des accouplements et lors des migrations saisonnières où ils peuvent former de petits groupes. Cette particularité de la reproduction rend la survie de l'espèce particulièrement difficile quand elle est confrontée au braconnage et à la dégradation de son habitat.

4.4 Tendances de la population

L'insuffisance de données démographiques, d'une manière générale, ne laisse que l'option d'exploiter les enquêtes ponctuelles dans le cadre de projets, les observations de spécialistes au cours de missions ponctuelles et les témoignages de villageois, pour dégager une tendance. Toutes ces sources indiquent explicitement ou implicitement que cette tendance est clairement au déclin et qu'il est nécessaire de prendre des mesures de conservation efficaces pour sauvegarder l'espèce. C'est dans le sillage de ce constat qu'à sa dernière conférence des parties (CdP 9) la CMS a inscrit l'espèce à son Annexe I.

4.5 Tendances géographiques

Globalement, le nombre d'États de l'aire de répartition du lamantin ouest africain ne semble pas avoir varié. Cependant, au niveau des pays de l'aire et à un niveau plus localisé, l'espèce est maintenant absente de zones et de plans d'eau où elle existait bien auparavant. Notamment, elle n'est plus signalée au lac Tchad depuis 1929, dans le Chari et dans certaines lagunes de la Côte d'Ivoire. En outre, les barrages et autres retenues d'eau érigés sur plusieurs cours d'eau ont restreint les mouvements migratoires et isolé certaines parties de la population (notamment le barrage Diama au Sénégal, le barrage Akasombo au Ghana, et les nombreux barrages sur le fleuve Niger qui restreignent les déplacements des lamantins au Mali, au Niger et au Nigeria). Dans la partie sahélo-soudanienne de l'aire où beaucoup de défluent de cours d'eau ne sont plus régulièrement inondés à cause de la baisse et de l'irrégularité de la pluviométrie, nombre d'habitats, jadis abritant l'espèce, sont maintenant détruits ou ne lui sont plus accessibles. Ainsi, la tendance générale, notamment en ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, est à la diminution de l'aire de répartition du fait des changements climatiques et des pressions anthropomorphiques telles que l'abattage des mangroves (pour la riziculture, le bois, le fumage, l'extraction de sel notamment) (PNUE/Wetlands International Afrique, 2008).

5. Menaces

Les menaces qui pèsent sur l'existence du lamantin d'Afrique sont essentiellement liées à l'homme; soit directement en tant que prédateur, soit indirectement en tant que responsable des dégradations et des réductions de son habitat. L'espèce est d'autant plus exposée à ces menaces, énumérées ci-après, qu'elle a la caractéristique d'avoir une période de génération relativement longue et un taux de reproduction faible.

5.1 Menaces liées à l'étendue et à la qualité de l'habitat

La forte croissance de la population humaine et la concentration de celle-ci dans les zones côtières et le long des grands cours d'eau exercent naturellement une pression directe sur le lamantin ouest africain par les prélèvements abusifs (braconnage et accidents) sur la population et une pression indirecte par les divers aménagements (endiguements, périmètres hydro-agricoles, déboisement de mangroves, remblais de zones humides...) qui restreignent et fractionnent l'habitat (Wetlands International Afrique, 2010).

Le changement climatique, en modifiant directement ou indirectement le régime et la qualité des eaux, modifie subséquemment les écosystèmes des zones humides (érosion des berges et des côtes, notamment) et s'ajoute ainsi aux facteurs anthropiques de dégradation de l'habitat.

La navigation ne constitue pas encore une menace, mais les différents projets de développement de ce secteur dans la sous-région sont potentiellement porteurs de menaces, si l'on se réfère aux autres parties du monde où la navigation fluviale est importante.

Bien qu'aucune donnée statistique fiable ne soit disponible, les nombreuses observations permettent de noter que ces menaces ont un impact croissant sur l'espèce, surtout en Afrique de l'ouest.

5.2 Menaces liées au braconnage, aux captures accidentelles et au commerce illicite

Traditionnellement, dans les zones où le lamantin est présent, les chasseurs et les pêcheurs locaux effectuaient des prélèvements qui faisaient alors l'objet de troc ou d'un commerce limité aux seuls membres de leur communauté. Malheureusement cette pratique persiste et a fortement évolué pour, dans la plupart des zones, devenir un véritable commerce qui menace l'existence même de l'espèce. Ainsi, entre la Guinée, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire, entre le Tchad, le Cameroun et le Nigeria, les rapports nationaux (Wetlands International Afrique, Rapports nationaux à l'atelier sur la conservation du lamantin ouest africain, 27-28 avril 2011) signalent un commerce actif de viande et de produits secondaires de l'espèce (voir Annexe 3). Dans les zones côtières également, le développement du commerce illicite au niveau local, national ou transfrontalier est signalé du Sénégal au golfe de Guinée. Bien qu'aucune donnée statistique fiable ne soit

disponible, les nombreuses observations permettent de noter que ces menaces ont un impact croissant sur l'espèce, surtout en Afrique de l'ouest.

En Sierra Leone, les enjeux financiers du commerce des spécimens de lamantin sont tels qu'une sorte de « mafia du lamantin » est maintenant apparue et constitue un phénomène de plus en plus préoccupant qui risque de s'étendre à toute la sous-région (Atelier Régional sur le Lamantin d'Afrique de l'ouest, Wetlands International Afrique, 27-28 avril 2011).

5.3 Contaminants et hydrocarbures

Dans les zones à fortes concentrations humaines (Abidjan et Lagos, notamment) la pollution due aux effluents urbains a fini par éliminer le lamantin de plusieurs plans d'eau qu'il fréquentait naturellement auparavant. De même, une bonne partie du delta du fleuve Niger est maintenant soustraite de l'habitat de l'espèce à cause des déversements de pétrole brut.

Bien que ce ne soit pas documenté, il est probable que, dans les zones où existent de grandes exploitations hydro-agricoles ou des exploitations minières, les importantes quantités de pesticides et autres produits chimiques déversés dans les cours d'eau constituent une menace rampante pour la santé des individus, comme pour celle de leur habitat (vallées des fleuves Sénégal et Niger, notamment, et Guinée-Bissau).

5.4 Maladie et prédation

Les données sous ce point sont également très limitées, mais les informations scientifiques disponibles (Powell 1996 ; Ndour 2010) ne mentionnent aucune pathologie ou aucun parasite susceptible de menacer l'espèce.

S'agissant de la prédation, en dehors de l'homme, seul le crocodile a été signalé par les pêcheurs comme prédateur opportuniste sur les jeunes lamantins.

6. **Utilisation et commerce**

6.1 Utilisation au plan national

Le lamantin est surtout chassé pour sa viande, mais toutes les parties de son corps sont utilisées et font également l'objet d'un commerce actif, au moins sur toute l'étendue de son aire de répartition sauf en Afrique centrale où la viande est utilisée et vendue mais le reste de la carcasse est jetée (L. Keith Diagne, données non-publiées, 2011). Si, d'une manière générale, les croyances qui donnaient une valeur mythique relativement importante aux produits autres que la viande (graisse, peau, viscères, organes sexuels...) s'estompent progressivement, leur demande reste toujours forte, du fait des propriétés thérapeutiques qui leur sont toujours attribuées et du fait du fort taux de croissance de la population humaine consommatrice dans les zones de commerce. Une augmentation du prix des produits du lamantin a été constatée dans les pays de l'aire de répartition rendant l'espèce plus attrayante pour le commerce illicite. Les prix suivants ont été rapportés dans le marché :

| Pays | Prix des produits du lamantin sur le marché |
|----------------------|---|
| Congo | Viande : entre 1250 et 2500 FCFA (2,5 à 5 USD) par kg |
| Côte d'Ivoire | Animal entier : entre 150.000 et 170.000 FCFA (303 à 344 USD) par animal Viande : entre 11.250 et 12.500 FCFA (22,75 à 25,25 USD) par kg |
| Niger | Animal entier : un mâle peut être trocké ou vendu pour 200.000 FCFA (404 USD) Peau : 5000 FCFA (10 USD) Os : 4500 FCFA (9 USD) Organes génitaux : entre 40.000 et 50.000 FCFA (entre 80 et 100 USD) |
| Sénégal | Viande : - entre 200 et 300 FCFA (0,40 à 0,60 USD) par kg dans les années 1980 - entre 1000 et 1500 FCFA (2 à 3 USD) par kg aujourd'hui Fouet fabriqué à partir de la peau dorsale : entre 500 et 2000 FCFA (1 à 4 USD) |
| Sierra Leone | Viande : entre 5000 et 6000 leones (1,20 à 1,40 USD) par kg |
| Tchad | Huile : 150.000 FCFA (304 USD) par litre (entre 10 et 15 litres d'huile par lamantin) |
| Togo | Viande : entre 500 et 10.000 FCFA (1 à 20,20 USD) par morceau |

Source : PNUE/Wetlands International Afrique, 2008 ; Marsh et al., 2011

6.2 Commerce licite

Aucune disposition législative actuelle n'autorise le commerce de quelque partie que ce soit du lamantin ouest africain, l'espèce étant classée « intégralement protégée » par tous les États de son aire de répartition. En conséquence, le commerce qui se pratique tant au niveau transfrontalier, national que local est illicite. L'inefficacité de la protection est surtout due à la difficulté d'appliquer des textes anciens à un contexte qui a beaucoup évolué, ainsi qu'à la faiblesse des moyens des structures chargées de la protection.

Entre 2000 et 2010, le commerce international rapporté dans la base de données sur le commerce CITES du PNUE-WCMC était le suivant:

Note : aucun commerce rapporté pour les années non-mentionnées ; T : à des fins commerciales ; E : éducation ; Z : parcs zoologiques ; Q : les cirques et expositions itinérantes ; S : fins scientifiques

| Produit | 2000 | 2002 | 2003 | 2004 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Total | Sauvage (W) |
|-----------------------------|--------|------|------|------|------|------|------|------|-------|-------------|
| Animal vivant | | | 13 | 3 | | 8 | | 4 | 28 | 26 |
| Corps | | | | | | | 1 | | 1 | 1 |
| Peaux / morceaux de peaux | 2 | | | | | | 26 | 2 | 30 | 30 |
| Spécimens | 1 | 4 | | | 4 | | 12 | 97 | 118 | 118 |
| Os | | | | | | | 4 | 13 | 17 | 17 |
| Sculptures et morceaux d'os | | | | | | | | 19 | 19 | 19 |
| Crânes | 1 | | | | | | | | 1 | 1 |
| Huile | 150 ml | | | | | | | | 150ml | 150 ml |

| Codes de but du commerce CITES des lamantins d'Afrique de l'ouest entre 2000 et 2010 | | | | |
|--|---------|---|----------------------------|-------------------|
| T | E | S | Z | Q |
| 6 animaux vivants | 1 crâne | 150 ml d'huile, 118 spécimens, 2 morceaux de peau, 30 peaux, 13 animaux vivants, 17 os, 19 sculptures/morceaux d'os | 1 corps, 4 animaux vivants | 2 animaux vivants |

| Commerce rapporté à partir des pays de l'aide de répartition entre 2000 et 2010 | | | |
|---|---|--|---|
| Pays | Exportation | Pays importateur | Code de but |
| Cameroun | <ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2008: 2 animaux vivants ▪ En 2010: 4 animaux vivants | <ul style="list-style-type: none"> ▪ République de Corée ▪ Chine | <ul style="list-style-type: none"> Q Z |
| Côte d'Ivoire | <ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2004: 3 animaux vivants | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taiwan | <ul style="list-style-type: none"> Z |
| Gabon | <ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2000: 1 crâne ▪ En 2004: 4 spécimens ▪ En 2010: 14 os sculptés 2peaux 60 spécimens | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Canada ▪ Etats-Unis ▪ Etats-Unis | <ul style="list-style-type: none"> E S S |
| Ghana | <ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2010 : 5 morceaux d'os 3 os | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etats-Unis | <ul style="list-style-type: none"> S |
| Guinée | <ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2008 : 6 animaux vivants ▪ En 2009 : 1 corps | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chine ▪ Thaïlande | <ul style="list-style-type: none"> T Z |

| | | | |
|---------|--|--------------|---|
| Mali | ▪ En 2000: 1 spécimen 150 ml d'huile 2 morceaux de peau | ▪ Italie | S |
| Niger | ▪ En 2000: 4 spécimens | ▪ Etats-Unis | S |
| Sénégal | ▪ En 2009 : 4 os 26 peaux 12 spécimens | ▪ Etats-Unis | S |
| | ▪ En 2010 : 30 os 39 spécimens | ▪ Etats-Unis | S |

L'établissement River Zoofarm basé en Guinée Bissau offrait 6 lamantins à la vente sur Internet en 2000 (Anon.b., 2000) ; cet établissement avait déjà exporté 2 lamantins à Toba Aquarium au Japon en 1996 (Asano et Sakamoto, 1997 ; Anon.b., 2000).

6.3 Parties et produits commercialisés

Comme mentionné plus haut, toutes les parties de l'espèce sont utilisées et font ainsi l'objet d'un commerce actif. Voir Annexe 3.

6.4 Commerce illicite

Le commerce international illicite est une menace croissante qui affecte l'intégralité de l'aire de répartition et qui est motivée par les prix élevés du produit du lamantin sur le marché. Voir paragraphes 5.2, 6.1 et 6.2 plus haut.

6.5 Effets réels ou potentiel du commerce

Bien qu'aucune donnée statistique sur le commerce du lamantin ouest africain n'existe actuellement, toutes les parties prenantes à la conservation de l'espèce observent que le commerce de la viande à partir de la Sierra Leone et le commerce transfrontalier de spécimens entre le Tchad, le Cameroun et le Nigéria constituent déjà des menaces avérées sur l'existence de l'espèce dans ces parties de son aire. Ailleurs, notamment dans la bande côtière, ce commerce a également pris pied et, vu son caractère très lucratif pour le braconnier (voir informations sur les prix dans la section 6.1), dans un contexte de pauvreté persistante, il est vraisemblable qu'il continuera d'augmenter à brève échéance, et qu'il représente une menace croissante à l'existence de l'espèce.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

Dès les premières mesures législatives prises par les administrations coloniales en vue de la protection de la faune sauvage en Afrique, aussi bien francophone, anglophone que lusophone, le lamantin a été classé parmi les espèces intégralement protégées. Il ne pouvait ainsi plus être ni chassé, ni capturé. Ce statut de protection absolue a été maintenu partout, après l'indépendance des États de l'aire, mais il n'a été réellement respecté presque nulle part.

Par ailleurs, les instruments juridiques relatifs à la gestion des écosystèmes forestiers, fluvio-lacustres ou d'interface côtiers¹ ont certes contribué à protéger les habitats de l'espèce, mais la relative faible priorité accordée à la conservation de la nature face aux urgents besoins de production agricole et d'énergie domestique a, dans la plupart des cas, ôté à ces textes toute efficacité.

L'avènement de la responsabilisation des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles de leur circonscription administrative (décentralisation) avait fait espérer plus d'engagement de la part des habitants eux-mêmes, mais la réticence des autorités administratives à se départir effectivement des prérogatives désormais dévolues aux villageois a fini par annihiler une bonne part de l'efficacité qu'elle pouvait insuffler à la protection du lamantin.

¹ Il s'agit essentiellement des codes de la faune, de la pêche, de l'eau, de l'environnement et forestier.

7.2 Au plan international

La Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (d'Alger) l'avait classé sur sa liste A (espèces totalement protégées), en septembre 1968. Depuis juillet 1975 il est inscrit à l'Annexe II de la CITES et il est classé « vulnérable » sur la Liste Rouge des espèces menacées de l'UICN depuis 1978. Le Groupe des spécialistes des siréniens de la Commission sur la Survie des Espèces de l'UICN a récemment désigné un sous-groupe de spécialistes des lamantins d'Afrique de l'ouest pour revoir le statut de l'espèce et servir de ressource aux spécialistes et gestionnaires de l'espèce. Actuellement, il est la seule espèce de l'Ordre des Siréniens à ne pas figurer à l'Annexe I de la CITES. Néanmoins, en 1986, à l'occasion de l'examen décennal des Annexes par le Comité des animaux, une proposition de transfert à l'Annexe I a été préparée par la Suisse, mais n'a pas été retenue pour insuffisance de données fiables sur l'espèce.

Bien que les données scientifiques disponibles restent encore faibles, comparées à celles sur les autres Siréniens, toutes les observations faites par les scientifiques et les professionnels qui se préoccupent de sa conservation s'accordent sur les insuffisances de la protection actuelle de l'espèce. C'est en tenant compte de cette situation que la CMS a inscrit l'espèce à son Annexe II en septembre 2002 (CdP 7), puis à son annexe I en décembre 2008 (CdP 9). Subséquemment, elle a, en partenariat avec le PNUE, élaboré un Mémoire d'Accord et un Plan d'action sur la conservation des lamantins pour ses Parties en Afrique de l'ouest.

L'ensemble de ces instruments internationaux concourent à garantir la conservation et la gestion de l'espèce. Cependant leur efficacité reste très insuffisante du fait d'un manque de financements, la population de l'espèce continuant de manière générale à baisser, notamment à cause du commerce des spécimens qui se développe de plus en plus et des agressions diverses qui restreignent dangereusement son habitat.

8. Gestion de l'espèce

8.1 Mesures de gestion

Comme indiqué plus haut, des mesures de gestion efficaces dans la conservation durable du lamantin ouest africain restent encore à appliquer, tant au niveau de l'aire de répartition qu'au niveau local. Néanmoins, depuis un peu plus d'une décennie, des initiatives de gestion sont menées au niveau des États et au niveau régional.

Au niveau régional, Wetlands International Afrique a commencé, en 1998, en organisant pour la première fois une réunion sur le statut du lamantin qui a abouti, par la suite, à des propositions de projets de conservation (Dodman, 1999). En 2002, WIA a également appuyé, en partenariat avec le WWF et la Nigerian Conservation Foundation, des études sur le lamantin au Bénin, en Guinée, au Mali, au Niger et au Nigéria. Ces initiatives de WIA ont fini par créer une dynamique de synergies au niveau régional entre elle, le PNUE, le Secrétariat de la CMS, le Secrétariat de la convention d'Abidjan et le Programme régional côtier et marin ; dynamique qui a notamment donné naissance à la « Stratégie de conservation du lamantin ouest africain » et au « Mémoire d'accord sur la conservation des lamantins et des petits cétacés d'Afrique de l'ouest et de Macaronésie » qui inclut le « Plan d'action pour la conservation du lamantin d'Afrique ».

Au niveau local, des efforts notables sont régulièrement fournis par des villageois, des ONG et des agences de gestion de la nature pour sauver des individus piégés par un retrait trop rapide des eaux ou pris dans les barrages hydro-agricoles. En Guinée-Bissau, une étude approfondie de la distribution, du statut et des menaces pesant sur l'espèce a abouti à un Plan national de conservation avec des recommandations pertinentes (Silva et Araujo, 1999). En Côte d'Ivoire, d'importants travaux ont été réalisés entre 1980 et 2002 (Nishiwaki et al. 1982 ; Powell 1992 ; Akoï 2000 ; Powell 1996) sur la biologie et la gestion, ainsi que sur la sensibilisation dans la zone du complexe lagunaire de Fresco. En Angola, au Cameroun, au Ghana, en Guinée-Bissau, au Mali, au Nigéria, au Niger, au Gabon, et au Congo des études ont été également menées en vue de mieux connaître la distribution de l'espèce et les menaces qui pèsent sur elle. Le classement des lacs Léré et Tréné, défluent du Mayo Kéby au Tchad, en sanctuaires du lamantin est la mesure la plus significative prise pour sauvegarder l'espèce.

8.2 Surveillance continue de la population

Hormis les évaluations périodiques de l'UICN pour les besoins de la mise à jour de la Liste Rouge des espèces menacées, il n'existe pas de dispositif national ou régional de surveillance continue de la population.

8.3 Mesures de contrôle

8.3.1 Au plan international

Outre la CITES, les conventions de Bonn (CMS), de Maputo et d'Abidjan contiennent des dispositions explicites relatives à la protection du lamantin ouest africain. Mais le commerce se faisant surtout au niveau local et entre pays limitrophes, et les structures de contrôle dans ces cas étant inopérantes d'une manière générale, aucun de ces instruments n'a d'effet significatif sur le mouvement des spécimens.

8.3.2 Au plan interne

Le lamantin est intégralement protégé dans tous les États de son aire, mais cette protection juridique dans les textes ne se traduit pas par des mesures d'application sur le terrain et n'est pas sous-tendue par des actions de gestion conséquentes. La taille et la dynamique des populations n'étant pas suffisamment connues et les organes de gestion n'ayant pas les capacités requises, rien ne permet de garantir que les prélèvements de spécimens dans la nature se fassent de façon durable. En fait, si on se réfère aux observations des spécialistes et des villageois sur les tendances de la population, celles-ci sont nettement en déclin dans l'ensemble ; cette situation étant également due à la quasi absence de mesures de contrôle au niveau des États.

En matière d'éducation et de sensibilisation, les actions en partenariat menées dans la vallée du fleuve Sénégal, dans la bande côtière de la Côte d'Ivoire, au Gabon et en Gambie par les ONG (Océanium Dakar, Noé Conservation, Wildlife Conservation Society, Sea to Shore Alliance, WWF et NAAFO respectivement), la société civile et les agences gouvernementales de gestion de la faune sont les seules à avoir un impact visible sur le braconnage. Des informations détaillées sur les mesures prises au plan interne figurent dans la Stratégie de Conservation du Lamantin d'Afrique de l'Ouest (PNUE/Wetlands International Afrique, 2008).

8.4 Élevage en captivité et reproduction artificielle

Il n'y a aucune activité d'élevage en captivité ou de reproduction artificielle du lamantin ouest africain signalée dans son aire de répartition.

8.5 Conservation de l'habitat

Bien qu'en dehors des sanctuaires de Léré et Tréné au Tchad, et de la Tocc Tocc Réserve du Lac de Guiers au Sénégal, il n'y ait pas de zones spécialement protégées comme habitat du lamantin, tout parc national, toute forêt classée, réserve spéciale et réserve intégrale est juridiquement une aire de protection de l'habitat du lamantin, si les conditions écologiques requises y existent. Dans ces zones comme dans les zones non classées, le milieu naturel se dégrade progressivement, du fait de la pression humaine (sous ses divers aspects) et de la tendance à la sécheresse du climat. Il n'est pas signalé de programme ad hoc de conservation de l'habitat de l'espèce.

8.6 Mesures de sauvegarde

En dehors des législations nationales, plusieurs instruments juridiques internationaux concourent à la sauvegarde de l'espèce. Il s'agit notamment de la CITES, de la CMS, de la Convention de Maputo et de la Convention d'Abidjan. La sauvegarde de l'espèce figure par ailleurs en due place dans les programmes et les initiatives des organisations internationales de conservation de l'environnement, dont notamment le PNUE, l'UICN, le WWF et WIA. Enfin, aux niveaux national et local les acteurs de l'environnement sont de plus en plus conscients de la nécessité d'actions plus appropriées de leur part si les mesures au niveau international et les appuis extérieurs doivent être suffisamment efficaces. Le pouvoir grandissant des médias et les succès de la communication dans la sensibilisation de l'opinion publique sur les enjeux de la conservation de la nature créent actuellement un environnement plutôt favorable à plus d'efficacité à l'application des mesures de sauvegarde existantes.

9. **Information sur les espèces semblables**

Les Trichechidae et les Dugongidae sont les deux familles qui constituent l'ordre des Siréniens. Les Trichechidae comptent trois espèces (*Trichechus senegalensis*, *T. manatus* et *T. inunguis*) et les Dugongidae une seule espèce (*Dugong dugon*).

Physiquement, les trois espèces de *Trichechus* se ressemblent beaucoup et il est difficile pour le non-spécialiste de différencier à première vue le lamantin ouest africain *Trichechus senegalensis* du lamantin de Floride *T. manatus* par leur physionomie, leur masse ou leur couleur. Des études scientifiques ont néanmoins été publiées par des experts sur les différences morphologiques entre ces deux espèces (Domning et Hayek, 1986). Par contre, *T. inunguis* est de taille plus petite, de couleur plus foncée et possède des nageoires pectorales sans ongles.

Dans l'aire de répartition de *T. senegalensis* on ne rencontre aucun autre Sirénien.

10. Consultations

La présente proposition de transfert du lamantin ouest africain de l'Annexe II à l'Annexe I de la CITES est une étape importante dans le processus de sauvegarde du lamantin ouest africain. Elle se fonde sur les récentes études de terrain menées dans les États de l'aire de répartition, sur les réunions sous-régionales et régionales subséquentes, ainsi que sur les analyses de la littérature scientifique. Certaines de ces activités ont été initiées et coordonnées par Wetlands International Afrique dans le cadre du Programme régional de conservation et de gestion des ressources côtières et marines en Afrique de l'ouest et du Protocole d'accord avec la Convention d'Abidjan. Le processus a notamment impliqué les États de l'aire de répartition de l'espèce, la CMS, la Convention d'Abidjan, les organisations de bassin (OMVS, OMVG), les organisations d'intégration sous-régionale (CEDEAO, UEMOA) et les principales organisations non gouvernementales de conservation de la nature (IUCN, WWF). À l'issue d'une des réunions du processus, tenue à Dakar les 27 et 28 avril 2011 pour discuter de la proposition, les organes de gestion et les autorités scientifiques CITES de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Mauritanie, du Sénégal et de la Sierra Leone l'ont approuvée et ont décidé de le soumettre ensemble, en qualité de co-auteurs, à la 16e session de la Conférence des Parties de la CITES. Le Gabon a par la suite contacté le Sénégal pour exprimer le désir de se joindre à cette initiative. Ainsi, le Sénégal a été chargé par ses pairs de soumettre la proposition au Comité des animaux avant sa session de mars 2011 et de consulter en même temps les autres États de l'aire de l'espèce.

À l'issue de ces consultations, la proposition sera mise à jour, avant d'être officiellement transmise au Secrétariat de la CITES.

11. Remarques supplémentaires

Néant

12. Références

- Adjakpa, J.B. 2002. Écologie du Lamantin d'Afrique *Trichechus senegalensis* (Link, 1995) dans la partie béninoise du Bassin du fleuve Niger et ses affluents. CEROE/Wetlands International. 30pp.
- Akoi, K. 2000. Projet de conservation du lamantin ouest-africain en Côte d'Ivoire (Note de présentation à l'atelier sur les petits cétacés). 8-12-05-2000. Unpublished, 9pp.
- Akoi, K. 2004. The ecology of the West African manatee in the lagoon complex of Fresco. In Fishers and the West African manatee in the Fresco lagoon complex, Cote d'Ivoire, Common property, conflict and conservation. PhD thesis, DICE, University of Kent at Canterbury, Kent, UK.
- Anon. 2000a. Rapport sur "La conservation et la gestion des petit cétacés de la côte d'Afrique." Conakry, Guinea. Septembre 2000. Unpublished, 32pp.
- Anon. 2000b. Manatees for sale. Sirenews, Newsletter of the IUCN/SSC Sirenia Specialist Group 33:12.
- Asano, S. and S. Sakamoto. 1997. Toba Aquarium acquires West African manatees. Sirenews, Newsletter of the IUCN/SSC Sirenia Specialist Group 27:13-14.
- Barnett, A. A. and Prangle, M. L. 1997. Mammalogy in the Republic of Guinea: an overview of research from 1946 to 1996, a preliminary check-list and a summary of research recommendations for the future. Mammalia Review 27: 115–164.
- Berthe, S. 2011. Rapport du suivi lamantin sur le Bani, un affluent du Fleuve Niger au Mali. Unpublished Report. 7pp.
- Chikou, A., Gnimadi, A. & Tokannou, R. 2002. Etude pour la protection des dernières populations de Lamantins (*Trichechus senegalensis*) dans la basse vallée de l'Ouémé (Bénin). Rapport final, ABE/MEHU. 115pp.

- Ciofalo and Sadou, 1996. "Le Lamantin au Niger." Unpublished report. Niger Ministere des Finances et du Plan. 50pp.
- CMS, UNEP et WATCH. 2008. Plan d'Action pour la Conservation du Lamantin d'Afrique, Annexe I du Mémorandum d'accord sur la conservation des lamantins et des petits cétacés d'Afrique et de Macaronésie: Lomé: CMS; UNEP; WATCH.- 24pp
- CMS, UNEP et WATCH. 2008. Projet: Mémorandum d'accord sur la conservation des lamantins et des petits cétacés d'Afrique et de Macaronésie: Lomé: CMS; UNEP; WATCH.- 6pp
- Diakanou Matongo, J.C. 1998. Etat des connaissances sur le lamantin dans la reserve de faune de Conkouati. UICN, PROGECAP/GEF-CONGO. 6pp.
- Dodman, Tim, Ndiaye Mame Dagou Diop & Sarr Khady (eds.). 2008. Stratégie de Conservation du lamantin ouest africain. PNUE, Nairobi, Kenya et Wetlands International Afrique, Dakar, Sénégal 140pp
- Dodman, T. 1999. West African manatee: a flagship species for wetlands? *Wetlands* 8:18.
- Domning, D. P. and L. C. Hayek, 1986. "Interspecific and Intraspecific Morphological Variation in the Manatees (Sirenia: Trichechus)." *Marine Mammal Science* 2(2): 87-144.
- Ghana Gouvernement. 2002. Proposition pour l'Inscription d'Espèces aux Annexes de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage, Accra: Gouvernement du Ghana: 9pp
- Green, E.P. and F.T. Short. 2003. World Atlas of Seagrasses. Prepared by the UNEP World Conservation Monitoring Centre. University of California Press, Berkeley, CA.
- Grigione, M. M. 1996. Observations on the status and distribution of the West African manatee in Cameroon. *African Journal of Ecology* 34:189-195.
- Groombridge, B. (ed.). 1994. 1994 IUCN Red List of Threatened Animals. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- Guedegbe, B., Kidjo, C.F., Guedou, R. & Affomasse, M. 2000. Inventaire et étude de stratégie de conservation des populations de mammifères menacées: le Lamantin (*Trichechus senegalensis*), l'Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), le Sitàunga (*Tragelaphus spekei*). Rapport de recherches, Cotonou, Bénin.
- Ita, M. 2005. Will the spirit of the West African Manatee live on? *Science in Africa, Science Magazine for Africa*. <http://www.scienceinafrica.co.za/2005/january/manatee.htm>
- Kataoka, T., S. Asano and Y. Wakai. 2000. Update on sirenian at Toba Aquarium. *Sirenews, Newsletter of the IUCN/SSC Sirenia Specialist Group* 33:12-13.
- Keith, L.W. 2007. Report on West African Manatee (*Trichechus senegalensis*) Survey Activities in Gabon 2007. Unpublished report. 14pp.
- Keith Diagne L.W., P. Fernandez de Larrinoa, T. Diagne, and L.M. Gonzalez. First Satellite Tagging of the West African Manatee. 19th Biennial Conference on the Biology of Marine Mammals, Tampa, Florida, November 2011.
- Keith, L. & Collins, T. 2007. West African Manatee (*Trichechus senegalensis*) 2006 Survey Activities in Gabon. *Sirenews* 47:10-11.
- Kienta, M. 1985. Preliminary Investigations on the manatee (*Trichechus senegalensis*) at Lac Debo, Mali, West Africa.
- Louembet, S. 2008. Analyse des prélèvements des mammifères aquatiques: Lamantin et Hippopotame, 2005-2008 (Lacs de l'Ogooué et de l'Abanga). Unpublished report. World Wildlife Fund, Libreville, Gabon. 13pp.
- Marsh, H., O'Shea, T. J., and Reynolds, J.E. 2011. Ecology and Conservation of the Sirenia: Dugongs and Manatees. Series: Conservation Biology (No. 18), Cambridge University Press. 506pp.

- Mombu, V.M. and M.A. Yelibora, (Eds.) 2009. West African Manatee Conservation Initiative, Afram Arm, Lake Volta, Eastern Region, Ghana, Annual Report 2009. Nature Conservation Research Centre, Accra, Ghana. 45pp.
- Morais, M. 2005. The African Manatee (*Trichechus senegalensis*) condition and distribution study throughout Cuanza River (Angola). Unpublished report. 40pp.
- Nishiwaki, M. 1984. Current Status of the African Manatee. *Acta Zoologica Fennica* 172:135-36.
- Nishiwaki, M., M. Yamaguchi, et al. 1982. Recent Survey on the Distribution of the African Manatee. Scientific Report of the Whale Research Institute (Japan). 34: 137-147.
- Navaza, R. and O. Burnham. 1998. Senegal manatees close to extinction. *Sirenews*, Newsletter of the IUCN/SSC Sirenia Specialist Group 29:7-8.
- Ndour A. P. N. 2010. Biologie et génétique du lamantin ouest africain (*Trichechus senegalensis*) au Sénégal. Thèse de doctorat, Université Cheikh Anta Diop de Dakar. 162pp
- Nicole, M., M. Egnankou Wadja, and M. Schmidt (eds.). 1994. A preliminary inventory of coastal wetlands of Côte d'Ivoire. IUCN Wetlands Programme. IUCN - The World Conservation Union, Gland, Switzerland. 80pp.
- Olloy, A. 2002. Préservation du Lamantin ouest africain *Trichechus senegalensis*, et sensibilisation, le long du littoral ouest africain. UNESCO BREDADakar (Sénégal), Rapport d'activités.
- Perrin, W.F. 2001. Conservation Status of the West African Manatee. *Sirenews* 36.
- Powell, J. & Kouadio, A. 2008. *Trichechus senegalensis*. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.4. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 31 January 2011.
- Powell, J. A. 1990. Manatees in the Bijagos Archipelago: recommendations for their conservation. IUCN Wetland Programme.
- Powell, James A. 1996. The distribution and biology of the West African manatee (*Trichechus senegalensis* Link, 1795). United Nations Environment Programme, Regional Seas Programme, Oceans and Coastal Areas, Nairobi, Kenya. 68pp.
- Reep, R.L. and R.K. Bonde 2006. The Florida Manatee, Biology and Conservation. Gainesville, University Press of Florida
- Reeves, R. R., D. Tuboku-Metzger and R. A. Kapindi. 1988. Distribution and exploitation of manatees in Sierra Leone. *Oryx* 22:75-84.
- Risch, J.-P. 2000. New manatee project [in Benin]. *Sirenews*, Newsletter of the IUCN/SSC Sirenia Specialist Group 33:8.
- Roth, H. H. and E. Waitkuwait. 1986. Répartition et statut des grandes espèces de mammifères en Côte d'Ivoire. III. Lamantins. *Mammalia* 50:227-242.
- Salkind, J. H. 1998. Étude préliminaire sur les lamantins du Tchad. *Revue Scientifique du Tchad*. 17: 41–50.
- Sheppard, D. 2007. Recent West African Manatee Research in Afram Volta Lake, Ghana. *Sirenews* 47:11-12.
- Silva, M. 1998. West African manatee conservation plan in Guinea-Bissau. *Sirenews*, Newsletter of the IUCN/SSC Sirenia Specialist Group 30:10-12.
- Silva, M. A. and Araujo, A. 2001. Distribution and current status of the West African manatee (*Trichechus senegalensis*) in Guinea-Bissau. *Marine Mammal Science* 17(2): 418–424.
- WIA. 2007 (?). Programme de conservation du lamantin ouest africain : phase II, 17 pp
- Wetlands International Afrique. 2010. Stratégie de conservation du lamantin ouest africain

ANNEXE 1 : Carte de la répartition du lamantin ouest africain à travers son aire (UICN)



Trichechus senegalensis

range type

Native (resident)

- national boundaries
- subnational boundaries
- lakes, rivers, canals
- salt pans, intermittent rivers

data source:
IUCN (International Union for Conservation of Nature)

NE DD LC NT < VU > EN CR EW EX
 VULNERABLE
 gallstereograph: centralpoint:0°,0°
 map created 05/10/412010



kilometer



0 840

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply any official endorsement, acceptance, or opinion by IUCN

ANNEXE 2 : Tableau donnant la répartition du lamantin ouest africain à travers son aire

| Pays | Présence | Statut |
|---------------|--|--|
| Mauritanie | Fleuve Sénégal et zones humides associées. | Limité au fleuve Sénégal. |
| Sénégal | Fleuve Sénégal, lac de Guiers, delta du Sine Saloum, fleuve Gambie (Niokolo-Koba) et système fluvial de la Casamance. | Très répandu dans les principaux fleuves et zones humides côtières ; probable baisse dans le fleuve Sénégal. |
| Gambie | Fleuve Gambie (parties inférieure et médiane) ; également signalé dans les zones côtières et les criques et bolons côtiers. | Distribué principalement au fleuve Gambie. |
| Guinée-Bissau | Archipel des Bijagós ; cours d'eau plus continentaux, y compris le Rio Cacheu, le Rio Mansoa, le Rio Gêba, le Rio Grande de Buba, le Rio Tombali et le Rio Cacine ; criques et bolons côtiers. | Très répandu sur l'ensemble des zones humides côtières et riveraines. |
| Guinée | Observé dans les zones humides côtières et les biefs inférieurs des principaux fleuves, tels que le Rio Componi et le fleuve Cogon dans le nord-ouest, et la baie de Sangaréyah. Présent également dans les eaux d'amont du fleuve Niger telles que le Tinkisso, ainsi que dans le fleuve Gambie. | Zones humides côtières et biefs amont des fleuves Niger et Gambie. Est considéré comme nuisible par certains riziculteurs côtiers. |
| Sierra Leone | Présent dans la plupart des systèmes fluviaux, y compris Sierra Leone, Great Scarcies, Little Scarcies, Bunce, Sherbro, Malam et Waanje. Egalement présent dans les lacs Mape et Mabesi. | Largement répandu dans les principaux systèmes fluviaux. |
| Liberia | Lac Piso, Cestos-Sankwen et principaux fleuves, y compris Mesurado, Cavally, St. Paul, Morro, St. John et Cestos. | Présent dans la plupart des systèmes fluviaux. |
| Côte d'Ivoire | Observé tout le long de la côte, en particulier dans les lagunes côtières et à une certaine distance en amont des principaux fleuves y compris Cavally, Sassandra, Bandema, Comoé, Bia et Tano. Les principales zones comprennent les complexes lagunaires de Aby-Tendo-Ehy, Ebrié-Comoé, ouest Ebrié-Agneby, Tagba-Makey-Tadio-Niouzoumou, et N'gni-Fresco. | Très répandu, en particulier dans les lagunes côtières et les biefs aval des fleuves. Non signalé dans les biefs amont. |
| Ghana | Observé dans les lagunes côtières telles que Abi, Tano et Ehy, et dans les rivières Dayi, Asukawkaw, Obusum, Sene, Digya, Oti et Tordzie. Egalement présent dans le fleuve Volta et le lac Volta, notamment dans la zone du bras de l'Afram. | Présent dans les lagunes côtières et le système de la Volta. Le lac Volta offre un bon habitat au Lamantin. |
| Togo | Le Lamantin est signalé dans les zones côtières du Togo, telles que les lacs Togo et Aheme et dans le fleuve Mono. | Rare dans les zones humides côtières. |
| Bénin | Présent dans les lagunes côtières telles que le Nokoué et les biefs inférieurs des fleuves, y compris l'Ouémé et le Mono. Egalement dans le fleuve Niger au nord du Bénin. | Apparaît surtout dans les lagunes côtières. Estimation de 50 individus dans la vallée inférieure de l'Ouémé. |
| Nigeria | Présent dans la Bénoué, le Niger et Cross Rivers et les zones humides y associées, et aussi dans le lac Kainje et Yankari. Bien connu au lac Pandam, un sanctuaire au large de la Bénoué. Apparaît également dans la majeure partie du Delta du Niger, et est signalé dans la lagune de Lagos. | Très répandu dans les fleuves, les lacs et les zones humides côtières, mais avec un statut de conservation varié. |

| Pays | Présence | Statut |
|----------------------------------|---|--|
| Mali | Présent partout dans le système fluvial du Niger, y compris le Bani, sauf lorsque l'accès est stoppé par les barrages. Le plus nombreux probablement dans le Delta intérieur du Niger, avec ses nombreux lacs tels que le Débo apparaît également dans le fleuve Sénégal, en particulier dans la région de Kayes. | Très répandu dans les zones humides du fleuve Niger; le Delta intérieur du Niger peut accueillir des effectifs raisonnables. |
| Niger | Présent dans le fleuve Niger et les zones humides associées, ainsi que dans les biefs inférieurs des affluents. | Présent dans le fleuve Niger, où l'on trouve environ 10 sites clés. |
| Cameroun | Observé sur l'ensemble de la zone côtière dans les zones humides appropriées, en particulier là où existent de larges criques et un habitat estuarien, par exemple dans le Rio del Rey, la Baie de Cameroun et le River Sanaga (en aval d'Edéa). Présent également dans le fleuve Bénoué au nord du Cameroun, y compris le lac Lagdo. | Largement répandu dans les zones humides côtières. |
| Tchad | Présent dans le fleuve Mayo-Kebbi et les zones humides associées, notamment les lacs Léré et Tréné, mais apparemment absent du Bassin du fleuve Chari. | Distribution limitée au sud-ouest du Tchad. Apparemment disparu du bassin du Chari. |
| Guinée Equatoriale | Manque d'information générale, mais possible présence dans les zones humides côtières appropriées, notamment l'estuaire du Rio Muni. | Limité à quelques zones humides côtières. |
| Gabon | Présent sur l'ensemble de la région côtière du Gabon, y compris la baie de Mondah, le fleuve Gabon, le fleuve Ogooué et son delta ainsi que dans les lagunes côtières telles que Fernan Vaz, N'gowe, N'dogo, et Banio. | Largement répandu dans les zones humides côtières. |
| Congo | Présent dans la plupart des zones humides côtières, notamment Conkouati-Douli, et dans le fleuve Kouliou et les zones humides associées, y compris le lac Nanga. Egalement dans le bas Loémé. | Raisonnement couramment dans les zones humides côtières, mais sous pression dans certaines zones. |
| République Démocratique du Congo | Présent dans les biefs inférieurs du fleuve Congo, y compris le Parc Marin des Mangroves. | Limité au cours inférieur du Congo. |
| Angola | Présent dans les biefs inférieurs des fleuves jusqu'à la rivière Longa vers le sud, y compris la baie de Mussulo. | Dispersé de Cabinda à Cuanza. |

Source : PNUE / Wetlands International Afrique, 2008

ANNEXE 3 : Tableau donnant les diverses utilisations des produits du lamantin en Afrique

| ELEMENTS DU CORPS | APPLICATION | CROYANCE SOCIOCULTURELLE |
|--|---|---|
| Peau avec ou sans autres produits végétaux | Dermatoses (gale, démangeaison, acné,...) | Confection de cravache ou fouet (bonne correction aux enfants et aux animaux de trait) |
| Huile | Otites, anémies, courbatures, tétanos, gourme des chevaux (par introduction de la graisse dans les narines de l'animal) Calvitie (par frottement) ; Antipyrétique | Accroissement de la perceptibilité de l'ouïe aux plus petits sons Favorise la repousse des cheveux |
| Os en décoction ou calciné | Rhumatisme, entorses, maux du flanc, épilepsie, fièvre | Accroissement de la force du nouveau né par imbibition ; |
| Petit os des côtes | Maux de côté | Antidote contre le mauvais sort |
| Sexe mâle | Impuissance sexuelle | Accroissement de la virilité chez l'homme |
| Sexe femelle | Stérilité chez la femme | Accroissement de la libido chez la femme mais aussi chez les bovins |
| Cœur | Malaises | Source de vitamines et d'Anticorps pour le corps |
| Intestins | Maux de ventre | Source de vitamines et d'Anticorps pour le corps |
| Poumon | Asthme et affections pulmonaires | Source de vitamines et d'anticorps |
| Viande et sang | Source de vitamines et d'anticorps | |
| Mucus couvrant le corps du Lamantin | Facilite l'accouchement Provoque le surmenage de la personne qui le brûle dans le feu | |
| Foie | Traitement des maladies du foie | |
| Bile | Véritable poison | |

Source : Andrée Prisca Ndjoug NDOUR, Thèse de doctorat, 2010